

PARIS

2022



18TH WFOT CONGRESS
OCCUPATIONAL R-EVOLUTION

WFOT 2022

27 AU 30 MARS 2022

PARIS

DOSSIER DE PARTENARIAT



Sommaire

Message de bienvenue	3
Qu'est-ce que WFOT?	4
A Thème du congrès de 2022	5
B Pourquoi exposer?	6
1 Qui expose?	6
2 Aperçu du congrès WFOT de 2018	7
3 Pourquoi Paris?	8
4 Lieu du congrès	9
C Organisation et informations générales	10
1 Opportunités de partenariats	11
2 Offre de sponsoring « à la carte »	12
2.1 Sessions et Networking	12
Réception de bienvenue	
Soirée du Congrès	
Sponsoring de l'espace de préprojection et du Lounge Orateurs	
Espace des posters	
Sessions plénières	
Session simultanée	
Session posters animée	
Workshop Satellite	
2.2 Communication digitale	13
Application pour smartphone	
Parrainage du réseau Wi-Fi	
Bannière des newsletters	
2.3 Communication sur site	13
Publicité sur le programme final	
Insertion dans le sac du congrès	
Bloc-notes et stylos	
Cordons des badges pour les participants	
Signalétique du Paris Convention Centre	
3 Exposition	14
3.1 Plan de l'exposition	14
3.2 Espace d'exposition	15
D Conditions Générales de Vente	17

Message de Bienvenue

Nous vous invitons à rejoindre la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT) au congrès international WFOT qui se tiendra du dimanche 27 au mercredi 30 mars 2022 à Paris.

Le congrès international a lieu tous les quatre ans et rassemble ergothérapeutes, assistants et étudiants du monde entier pour développer la fraternité professionnelle, échanger des informations techniques et scientifiques et promouvoir les pratiques en ergothérapie de haute qualité, des recherches et des formations d'ergothérapeutes dans le monde.

Le congrès 2022 sera le théâtre d'événements sociaux uniques et proposera des visites guidées de Paris. On y trouvera une vaste exposition et un programme de conférences d'experts sur le thème choisi pour l'édition 2022, « Occupational R-évolution ».

Notre thème « Occupational R-Evolution » explorera les progrès continus en ergothérapie et dans notre monde. Il soulignera le leadership de notre profession, nécessaire pour naviguer dans la dynamique du changement. Il vise à enrichir votre compréhension, stimuler votre réflexion et façonner vos idées, via la présentation d'un programme composé de conférenciers du monde entier et d'un contenu professionnel d'actualité.

Au plaisir de vous retrouver à Paris !



Ritchard Ledgerd
Directeur exécutif de la WFOT

Qu'est-ce que WFOT ?

105
associations
nationales
d'ergothérapie
représentées

580 000
ergothérapeutes
à travers
le monde

L'ergothérapie est une profession du domaine de la santé centrée sur le patient, soucieuse de promouvoir la santé et le bien-être à travers l'occupation. L'objectif principal de l'ergothérapie est de permettre aux gens de participer aux activités de la vie quotidienne. Les ergothérapeutes atteignent ce résultat en travaillant avec les personnes dans l'objectif d'améliorer leur capacité à s'engager dans les professions qu'ils souhaitent, doivent exercer ou sont censées exercer, ou en modifiant l'activité elle-même ou l'environnement qui les entoure pour mieux soutenir leur engagement professionnel.

La Fédération mondiale des ergothérapeutes est l'organisation internationale de la profession. WFOT est un réseau mondial de 105 associations nationales d'ergothérapie représentant 580 000 ergothérapeutes à travers le monde. WFOT a été créée en 1952 et entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis 1959. En tant qu'organisme mondial WFOT représente la profession d'ergothérapeute dans son rôle d'améliorer la santé et le bien-être dans le monde.

A Thème du congrès de 2022

Le thème « **Occupational R-Evolution** » et le programme de l'édition mettront en avant des experts de renommée mondiale, des événements sociaux uniques et une riche exposition.

Thèmes du programme

1. Vieillesse
2. Nourissons, enfants, jeunesse et familles
3. Technologie
4. Révolutionner la réadaptation
5. Lieux de travail inclusifs
6. Formation en ergothérapie transformatrice
7. Développement professionnel et renforcement des capacités
8. Science de la mise en œuvre / application des connaissances
9. Leadership, promotion et agents du changement
10. Justice au travail / Droits de l'homme / équité / Inclusion sociale
11. Développement communautaire
12. Promotion de la santé, santé publique et services de santé
13. Qualité, efficacité et mesure des résultats
14. Gestion, préparation, intervention et relèvement en cas de catastrophe
15. Migrations, déplacements humains et occupation
16. Théorie / modèles d'ergothérapie
17. Santé mentale et bien-être
18. Points de vue et expériences des utilisateurs
19. Histoire de l'occupation et ergothérapie
20. Durabilité environnementale
21. Institut de recherche : concours de thèse de 3 min pour les étudiants diplômés en recherche

B

Pourquoi exposer

1 Qui expose ?

Les entreprises qui fournissent des produits et services dans les domaines suivants :

Administration et gestion	L'artisanat
Appareils de transfert, palans et ascenseurs	Logement et environnement
Apprentissage	Logiciels informatiques, applications et
Apprentissage et formation post-universitaire	Matériel d'alimentation
Attelles, matériaux pour attelles, bandages,	Matériel de rééducation
Assise et positionnement	Outils d'évaluation et mesure des résultats
Associations bénévoles	Organisations membres de WFOT
Audition	Organismes de bienfaisance et ONG
Bain, douche et toilettes	Orthopédie
Conduite et mobilité	Pédiatrie et équipement pour enfants
Déficiência intellectuelle	Produits pour personnes handicapées
Développement perceptuel-moteur	Programmes de formation continue et
Dispositifs de mobilité, fauteuils roulants et autres appareils	Promotion de la santé et du bien-être et prévention des blessures
Éditeurs, livres et revues	Prothèses
Éducation et formation	Recherche, développement et innovation
Élingues et bretelles	Robotique / Intelligence artificielle
Emploi et recrutement	Santé à domicile
Équipement de communication	Santé mentale
Équipement de vie quotidienne	Services et dispositifs relatifs à la cognition et à la mémoire
Équipements et produits d'exercices	Services juridiques médicaux
Équipement thérapeutique	Technologie
Équipements sportifs et de loisirs	Technologie d'assistance et équipement adaptation
Ergonomie, mobilier et espace de travail	Thérapie des mains et fournitures
Fauteuil roulant et solutions personnalisées	Universités et collègues
Handicaps physiques	Véhicules automobiles et motorisation
Intégration sensorielle / traitement sensoriel	Vêtements et chaussures
Jouets, jeux, loisirs	Vieillesse et bien-être
	Vision, ophtalmologie

CONGRÈS WFOT 2018 EN CHIFFRES

Le Cap en Afrique du Sud

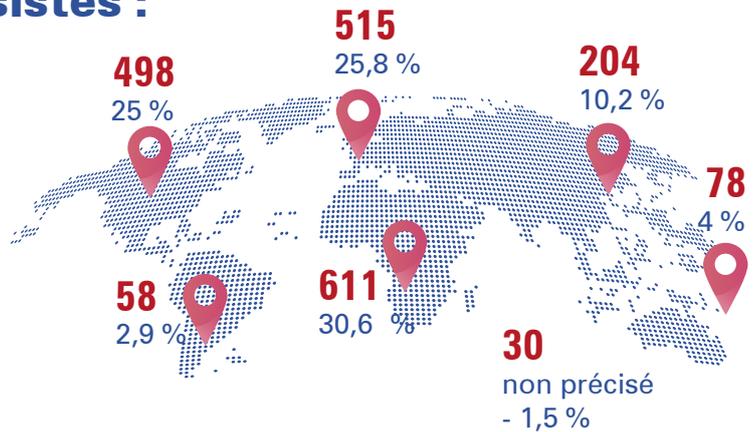
Statistiques des congressistes :



69,4 %
Statistiques des congressistes



81
pays
52
bénévoles



Statistiques du programme :



300
critiques scientifiques



551
résumés oraux présentés



23
workshops présentés



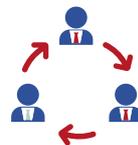
108
sessions



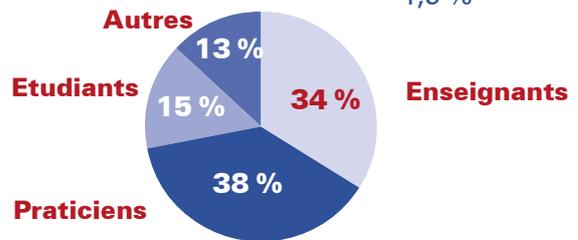
1 148
orateurs



890
posters (guidés ou standard)



10
visites de sites professionnels



Statistiques de l'application du congrès :



1 858

Observations générales

WFOT 2018 a été une source d'inspiration. Cela m'a mis au défi de questionner mes hypothèses fondamentales en rapport à ma profession. Il régnait de partout une atmosphère chaleureuse et collégiale et cela m'a rendu fier d'être ergothérapeute !

3 Pourquoi Paris ?

Ville olympique, ville d'affaires, ville de culture... Paris se réinvente sans cesse et offrira aux participants de la WFOT 2022 la meilleure expérience possible. En plus de son célèbre attrait historique, musées, monuments classés et architecture impressionnante, la Ville Lumière est une capitale dynamique du 21^e siècle.

Le jour, expositions temporaires de renommée mondiale, gastronomie moderne, grands magasins et terrasses de cafés animées raviront les participants de WFOT 2022. La nuit, Paris possède une étincelante scène avec salles de concert, bars, cabarets, lieux insolites et clubs avec des DJ de renommée internationale. Laissez cette capitale passionnante vous inspirer et vous étonner !

Paris est fier d'accueillir l'édition 2022 du congrès WFOT !

Avec ses monuments historiques, sa gastronomie et le dynamisme de sa culture, Paris est une ville mythique à découvrir et redécouvrir. Paris se réinvente sans cesse pour offrir aux visiteurs la meilleure expérience : la capitale française offre tout ce dont vous avez besoin pour faire de votre présence au WFOT 2022 un succès mémorable. Paris offre le meilleur environnement pour attirer un record du nombre de délégués d'Europe et du monde !

Paris, une ville ouverte sur le monde ! Elle compte 2 aéroports internationaux et est une plaque tournante d'un vaste réseau ferroviaire avec des connexions vers grandes villes européennes.

Paris, une ville pour tous ! Paris se distingue de ses rivaux par ses possibilités d'hébergements bien équilibrés, abondants et éclectiques - du palace 5 étoiles au petit hôtel local.

Paris, une ville flexible ! Le réseau de transports en commun incroyablement dense et abordable permet de se déplacer rapidement n'importe où à Paris ou dans ses environs.

Paris, une ville de networking ! Une multitude de lieux originaux sont disponibles en location privée pour organiser et accueillir vos clients et partenaires : musées, bateaux, théâtres, hôtels particuliers, parcs, jardins, grands magasins, etc.

Paris, ville d'innovation ! Les 5000 start-up de la région parisienne travaillent sur des solutions pour l'avenir. La région compte 8 pôles de compétitivité associant entreprises, universités, écoles et centres de recherche qui constituent un terreau fertile pour la réalisation de projets innovants.

***"Paris
is always
a good
Idea"***

Audrey Hepburn

4 Lieu du congrès

Le 18^e Congrès WFOT se tiendra au **Paris Convention Centre**.

Le Paris Convention Centre est un lieu résolument contemporain, un espace de conférence conçu pour accueillir les plus grands congrès et est situé à l'intérieur de Paris, à la Porte de Versailles, à seulement quinze minutes de la Tour Eiffel.

Adresse

Paris Convention Center
1 Place de la Porte de Versailles,
75015 Paris
France



C Organisation et informations générales



Organisation :

**World Federation of Occupational Therapists
(WFOT)**

PO Box 53187
London E18 9DF
United Kingdom

Organisateur international :

Think Business Events

299 Elizabeth St
Sydney, NSW 2000
Australia

thinkbusinesssevents
passionate about conferences

Association & Conference
Management Group



Organisateur local :

K.I.T. Group France

Association & Conference Management
2-4, rue Joseph Sansboeuf
75008 Paris
France

Exposition et partenariat :

c/o K.I.T. Group France

Association & Conference Management
2-4, rue Joseph Sansboeuf
75008 Paris
France

Tel. : +33 (0)1 58 17 08

Email : wfot2022-exhibition@kit-group.org

Tous les prix listés dans le dossier de partenariat sont Hors Taxes (HT). La TVA s'élève pour ces prestations à 20 %.

Opportunités de partenariat pour le WFOT 2022	Platine 25 000€ HT	Or 20 000€ HT	Argent 15 000€ HT	Bronze 10 000€ HT
Sessions hébergées				
Possibilité d'organiser une session simultanée	45 min	30 min	15 min	/
Parrainage d'une session simultanée	😊	😊	😊	/
Parrainage d'une pause thé / déjeuner	😊	😊	😊	😊
Inscriptions				
Badges congrès (réception de bienvenue incluse)	4	3	2	1
Billets pour la soirée du congrès	4	3	2	1
Badges exposants	4	3	2	1
Publicité et remerciements				
Publicité dans le programme	Page entière	Demi-page	¼ page	/
Logo de l'entreprise sur toutes les signalétiques du Congrès	😊	/	/	/
Logo de l'entreprise inclus sur les sacs du Congrès	😊	/	/	/
Possibilité de placer une (1) bannière dans la salle plénière	😊	/	/	/
Remerciements pendant le discours d'ouverture du Congrès	😊	/	/	/
Parrainage d'une session plénière sélectionnée	😊	😊	/	/
Une (1) bannière dans l'une des e-newsletters de la WFOT	2	😊	/	/
Logo de l'entreprise sur les diapositives de titre dans la salle plénière	😊	😊	😊	😊
Logo de l'entreprise sur le site Web du Congrès et sur la liste des exposants disponible sur l'application du Congrès	😊	😊	😊	😊
Mise en avant du parrainage sur tous les produits marketing utilisés autour du Congrès	😊	😊	😊	😊
Mise en avant du partenariat dans le programme	😊	😊	😊	😊
Description de l'entreprise répertoriée dans le programme	😊	😊	😊	😊
Pleine page (couleur) dans le programme	😊	😊	😊	😊
Insertion de document ou objet dans le sac	😊	😊	😊	😊
Une (1) publicité sponsorisée sur le site Web de la WFOT	😊	😊	😊	😊
Publicité sur le réseau social de la WFOT	4	3	2	1
Exposition				
Stand d'exposition (espace nu)	18 m ²	15 m ²	12 m ²	9 m ²
Priorité dans le choix de l'emplacement de l'espace d'exposition	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e

2 Opportunités de partenariat « A la carte »

2.1 Sessions et networking

Réception de bienvenue

- Logo sur les écrans situé dans l'espace de la réception de bienvenue
- Roll-up positionné à l'entrée de l'espace de la réception de bienvenue
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)
- Distribution de matériel promotionnel (objets aux couleurs de la marque)

Prix : 5 000 € HT

Soirée du Congrès

- Logo sur la signalétique et les écrans situés dans l'espace où aura lieu dîner du Congrès
- Roll-up positionné à l'entrée de l'espace où aura lieu dîner du Congrès
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)
- Distribution de matériel promotionnel (objets aux couleurs de la marque)

Prix : 5 000 € HT

Parrainage de l'espace de Préprojection et du Lounge orateurs

- Bannière sur l'écran d'accueil des prévisualisations
- Logo à l'entrée de l'espace de prévisualisation dédié aux orateurs
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)

Prix : 2 750 € HT

Espace Posters

- Logo sur la structure de l'espace E-Posters
- Bannière sur la page d'accueil des E-Posters
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)

Prix : 3 000 € HT

Sessions plénières

- Parrainage d'une session plénière
- Logo de l'entreprise sur les diapositives de la session
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)
- Roll-up positionné à l'entrée de la salle de session plénière

Prix : 3 500 € HT

Sessions simultanées

- Parrainage d'une session simultanée
- Logo de l'entreprise sur les diapositives de la session
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)
- Roll-up positionné à l'entrée de l'espace de session simultanée

Prix : 1 500 € HT

Sessions de lecture guidée de Poster

- Parrainage d'une session Posters animée
- Logo de l'entreprise sur les diapositives de la session
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)
- Roll-up positionné à l'entrée de l'espace de session simultanée

Prix : 1 500 HT

Workshop Satellite

- Possibilité d'héberger un Workshop de 15 min, 30 min ou 45 min lors d'une pause déjeuner sélectionnée
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)

Prix : 2 500 € HT,

Prix : 3 250 € HT,

Ou prix : 3 500 € HT

2.2 Communication digitale

Application mobile

- Package : page d'accueil, bannière et notification push

Prix : 3500 € HT

- Bannière de la page d'accueil (rotation avec WFOT banner), offre limitée à 2 partenaires

Prix : 2500 € HT

- Bannière sur la page du programme, offre limitée à 2 partenaires

Prix : 1500 € HT

- Notification push

Prix : 1000 € HT

Réseau Wi-Fi

- Logo sur la page d'accès internet
- Bannière avec lien redirectionnel sur la page de bienvenue
- Mise en avant du parrainage sur tous les produits de marketing du Congrès (programme final, site Web et application)

Prix : 2000 € HT

Bannière de newsletter

- Bannière et lien sur les newsletters WFOT 2022

Prix : 750 € HT/newsletter

Prix : 2000 € HT pour 3 newsletters au choix

2.3 Communication sur site

Publicité dans le programme final

- 4^e de couverture

Prix : 3000 € HT

- 2^e de couverture

Prix : 2500 € HT

- Intérieur 4^e de couverture

Prix : 2500 € HT

- Page entière

Prix : 2000 € HT

- Demi-page

Prix : 1000 € HT

- 1/4 de page

Prix : 500 € HT

Insert dans le sac du Congrès

- Flyer ou objet aux couleurs de votre marque inséré dans les sacs de congrès.

Quantité à fournir par le sponsor : à déterminer

Prix : 1250 € HT

Bloc-notes et stylos

- Blocs-notes et stylos aux couleurs de votre marque insérés dans les sacs du congrès. **Quantité à fournir par le sponsor : à déterminer**

Prix : 2250 € HT

Cordons de badges des participants

- Votre logo sur les cordons qui seront remis à chaque participant avec leur badge (doit inclure le logo WFOT)

Quantité à fournir par le sponsor : à déterminer

Prix : 3500 HT

Signalétique du Paris Convention Centre

- Travelator menant au Hall 7 : Fenêtre 180 cm x 70 cm

Prix : 700 € HT

- Autres options de signalétiques

Prix sur demande

- Rambardes d'escalator de 7,2 à 7,3 (les deux côtés), offre disponible pour 2 partenaires

Prix : 4500 € HT chacune

- Rampes d'escalator de 7,2 à 7,3 (les deux côtés), offre disponible pour 2 partenaires

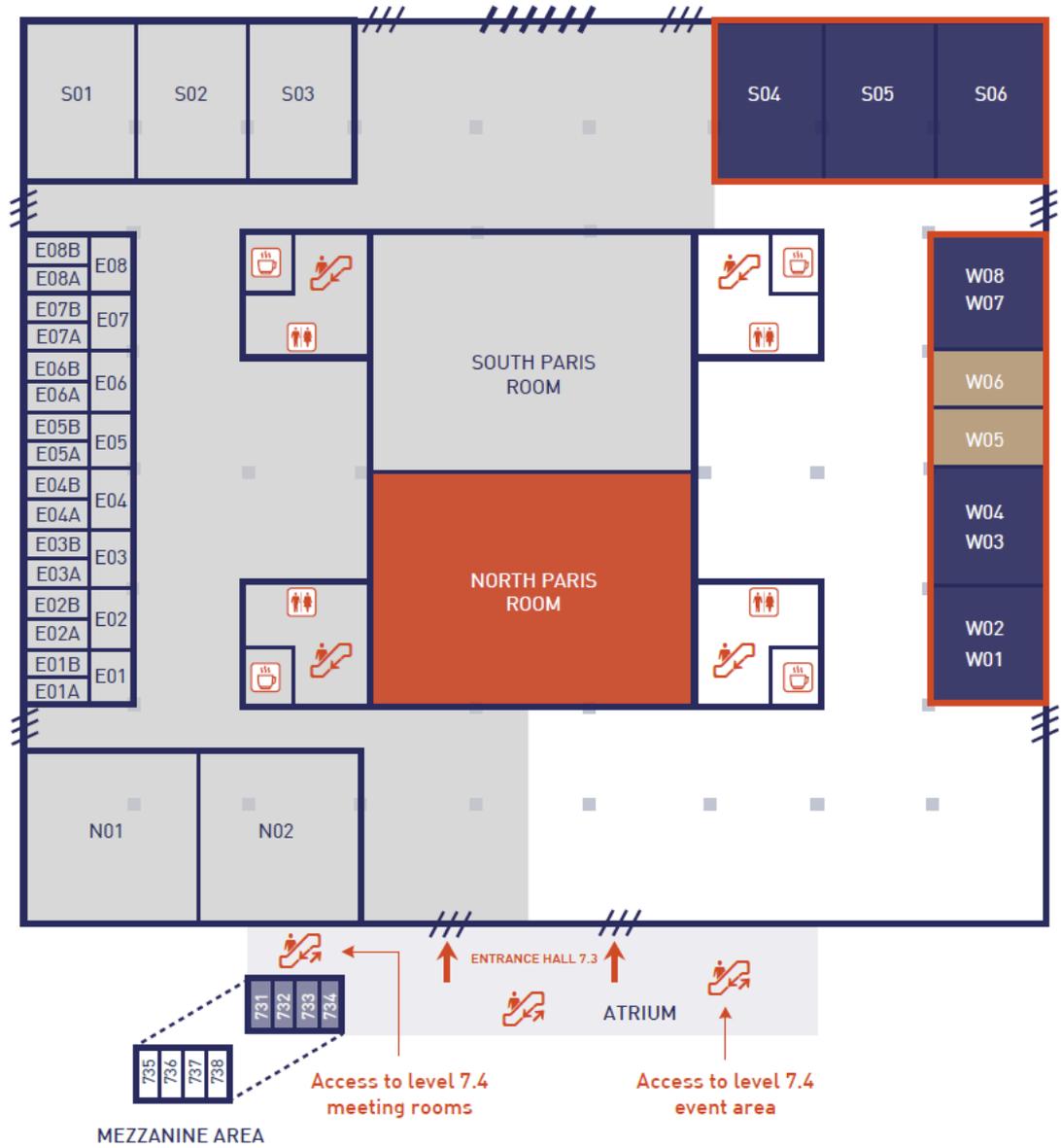
Prix : 4500 € HT chacune

- Écrans digitaux Atrium x4 (75")

Prix : 3500 € HT

3 Exposition

3.1 Plan de l'exposition



3.2 Espace d'exposition

Les partenaires réservant leur stand avant le 30 avril 2021 bénéficieront d'un tarif préférentiel de -5 %. Toutes nos offres de stand incluent un espace d'exposition, le référencement sur les listes des exposants sur l'application du congrès, le site Internet et le programme final. Des badges d'exposants sont également inclus dans la limite de 1 badge pour 3 m² (des badges supplémentaires peuvent être achetés).

Espace nu (9 m² min) :

- Espace nu, pas de moquette, délimité par un marquage au sol
- Il est obligatoire de passer par un standiste professionnel ou de commander un stand pré-équipé
- Électricité non incluse

Prix : 400 € HT/m²

Pour plus d'informations sur la commande de matériel pour votre stand, mobilier, électricité, Internet, services de nettoyage, surveillance, services d'hôtes/ hôtesse et restauration, contactez-nous par :

Email : wfot2022-exhibition@kit-group.org

Tél. : +33 (0)1 58 17 08 90

Conditions Générales de vente



Art. 1

Champ d'application des conditions générales

Le présent document définit les conditions de participation à WFOT 2022. Il est communiqué à chaque partenaire/exposant pour lui permettre de soumettre sa candidature pour admission. Toute candidature implique l'acceptation sans réserve par le partenaire/exposant des présentes Conditions Générales.

Définitions

- Dans ces conditions générales, le terme « contractant » désigne toute entreprise, société de capitaux, société de personnes, organisation ou individu à qui les éléments de partenariat ont été affectés à des fins d'exposition, de publicité, et/ou partenariat et inclut leurs employés, agents et leurs fournisseurs.
- Un « exposant » est un contractant qui a opté uniquement pour l'achat d'une surface d'exposition.
- Un « partenaire » désigne un contractant qui a opté pour au moins une option de partenariat complémentaire en sus de l'achat d'une surface d'exposition bien que l'achat d'une surface d'exposition ne soit pas une condition pour devenir un partenaire.
- Le terme « conférence » désigne toute conférence, exposition ou événement organisé par K.I.T. Group France, gestionnaire d'association et organisateur de conférence, mentionné ensuite comme K.I.T. Group France et se réfère en particulier à la manifestation détaillée dans le dossier de partenariat ou dans le "Exhibition and Sponsoring Ordering System (ESOS®)" nommé ci-après ESOS®.
- Le terme « organisateur » désigne K.I.T. Group France et ses employés.
- Le terme « lieu de la conférence » fait référence à tout hall d'exposition, sites de la conférence, hôtel ou tout autre bâtiment du même ordre et désigne en particulier le lieu de la conférence décrit dans le dossier de partenariat et englobe tout ce qui se trouve dans l'enceinte d'un tel lieu, dès lors qu'il est sous contrôle de l'organisateur aux fins de la conférence et tout au long de sa durée.

- Le système de commande pour l'exposition et les partenariats - Exhibition and Sponsoring Ordering System (ESOS®) est un outil de réservation en ligne qui réunit sous une même plateforme exposants, partenaires, prestataires et l'organisateur de la conférence.

- Le terme « Dossier de Partenariat » désigne le document présentant toutes les possibilités de partenariat offertes dans le cadre de la conférence.

- Le partenaire/exposant doit se conformer aux présentes Conditions Générales et aux Consignes de Sécurité.

Les documents contractuels sont les suivants :

- Les présentes Conditions Générales de « WFOT 2022 »
- La réglementation du Paris Convention Centre
- Les Consignes de Sécurité Incendie du Paris Convention Centre de Paris sur le site www.viparis.com
- Le système de réservation en ligne ESOS®
- Le Règlement Technique de l'Exposition
- Les prescriptions de droit public applicables aux manifestations organisées en France

En cas de contradiction entre les différents documents, les présentes Conditions Générales prévaudront. Seuls les documents contractuels rédigés en Français ont une valeur légale.

Art. 2

Organisation

A. Commissariat Général

La manifestation WFOT 2022 (ci-après « WFOT 2022 »), est organisée par World Federation of Occupational Therapists (ci-après « WFOT ») qui est représentée par la société K.I.T. GROUP FRANCE (ci-après « organisateur »).

K.I.T. GROUP FRANCE est une SARL au capital de 9 146,94 euros, dont le siège social est au :

2-4 rue Joseph Sansboeuf - 75 008 Paris-France.

B. Dates d'ouverture de la manifestation

WFOT 2022, pour l'exposition technique, se tiendra du 27 au 30 mars au Paris Convention Centre. Le détail du calendrier est disponible dans le « Dossier de Partenariat ».

C. Occupation des surfaces d'exposition

Le plan de l'exposition est établi par le Comité d'Organisation. L'attribution des emplacements est faite par l'organisateur en collaboration avec le Comité d'Organisation, en tenant compte des réservations et des niveaux de partenariat.

Après attribution, aucune modification d'emplacement ne pourra être faite sans l'accord écrit de l'organisateur qui se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'elle le jugera utile, l'emplacement, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant.

Si le Comité d'Organisation se trouve dans l'obligation de modifier partiellement les emplacements ou installations, aucune réclamation ne sera recevable et les exposants s'engagent à se conformer aux décisions prises.

Les emplacements attribués devront être occupés par l'exposant les jours du congrès, sinon, ils seront considérés comme disponibles et pourront recevoir une nouvelle affectation sans que l'exposant défaillant puisse prétendre à une indemnité ou à un remboursement quelconque.

Un dossier technique sera envoyé ultérieurement à chaque société ayant réservé un stand ou un symposium. Ce dossier comprendra toutes les modalités d'aménagement de stand et de location de mobilier, ainsi que les règlements de sécurité et les informations sur les différents services qui vous seraient nécessaires (téléphone, manutention, stockage, dédouanement, enregistrement audiovisuel, pointeuse, informations relatives aux traiteurs.) Les exposants s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs salariés et sous-traitants la réglementation du Paris Convention Centre et les consignes précisées dans le dossier technique. D'une façon plus générale, les exposants sont tenus de respecter les

lois et les règlements s'appliquant aux salons ainsi que les mesures de sécurité édictées par la Préfecture. À titre particulier, ils doivent se conformer aux règlements et consignes de sécurité du Palais des Congrès. Les exposants sont responsables tant du matériel qu'ils exposent que de celui qu'ils ont loué ou installé sur leur stand.

D. Accès aux halls d'exposition

L'accès aux halls d'exposition ne peut se faire que sur présentation d'un badge.

1. Pendant le montage et le démontage de l'exposition et des stands :

Toute personne intervenant pour le compte de l'Exposant, y compris le cas échéant les sous-traitants et installateurs, doit être munie d'un badge apparent identifiant l'Exposant.

2. Pendant l'ouverture de l'exposition et du congrès :

Aucune personne ne peut entrer dans l'enceinte du Congrès et de l'Exposition, et ce pendant toute la durée de WFOT 2022, sans être identifiée par un des badges Congressiste, Exposant, ou Visiteur. Tous les badges émis pour Carrefour sont nominatifs, personnels et doivent être facilement visibles.

Pour toute personne qu'un exposant souhaiterait inviter, l'invité doit remplir un bulletin d'inscription en ligne, et l'exposant effectuer le règlement correspondant auprès de K.I.T. Group France.

Le badge exposant ne peut, en aucun cas, servir d'invitation.

Les exposants effectuent leurs demandes de badges par email à l'organisateur.

Art. 3

Demande de réservation

A. Mode de réservation

Les demandes de réservation pour la zone d'exposition et/ou toute autre option de partenariat devront être effectuées via ESOS®. La demande de réservation est effective à la signature du contractant ou par la confirmation via ESOS®.

B. Confirmation de la réservation

SATELLITE WORKSHOP

1. Les partenaires désireux d'organiser un Workshop acceptent sans réserve les dispositions du présent règlement.

2. Les candidatures seront soumises au Comité d'Organisation qui, après examen des dossiers, statuera sur les admissions. En cas de refus, le Comité n'aura pas à motiver sa décision qui sera notifiée au candidat.

En aucun cas, le postulant refusé ne pourra prétendre à une indemnité quelconque en se prévalant du fait que son adhésion a été sollicitée par le Comité d'Organisation.

- 1. Le contenu scientifique des Workshop est soumis à la validation du Comité d'Organisation.

Le jour et l'horaire de la session sont définis par le comité d'organisation en tenant compte des souhaits émis par les partenaires, de la date de réservation, de la compatibilité avec le programme du congrès et de la disponibilité du créneau horaire.

La décision du Comité d'Organisation sur l'attribution du jour et de l'horaire du symposium ne saurait constituer une cause d'annulation pour le candidat dans le cas où celle-ci ne serait conforme aux préférences émises lors de la réservation.

Le programme du Workshop ainsi que le choix des orateurs et modérateurs devront être validés par le Comité d'Organisation avant d'être intégrés au programme final.

STANDS ET ELÉMENTS DE SPONSORING

1. L'organisateur doit confirmer la réservation et émettre une facture dans les 6 semaines suivant la réception de la demande de réservation. L'organisateur s'efforcera de répondre au mieux à la demande du contractant à chaque fois que cela sera possible, cependant il ne peut garantir que les éléments de partenariat choisis par le contractant lui seront accordés.

2. Dans le cas où la confirmation diffère de la demande du contractant, ce dernier se verra notifier par l'organisateur les modifications correspondantes nécessaires. Le contractant a 10 jours ouvrables pour contester cette décision.

Si aucune contestation n'a été émise dans le temps alloué, la réservation incluant les modifications est considérée comme confirmée.

1. L'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande de réservation. Le rejet d'une demande ne donne en aucun cas lieu au paiement de dommages et intérêts.

2. Une fois la demande d'admission de l'exposant acceptée, le contrat entre l'exposant et l'organisateur est définitivement formé, et ne peut être modifié que dans les conditions ci-après :

Dans l'hypothèse où l'exposant souhaiterait une modification des prestations qu'il a souscrites auprès de l'organisateur (modification de la surface de l'emplacement, de l'aménagement de celui-ci, de la liste des matériels et produits acceptés par l'organisateur, ...), l'exposant devra informer l'organisateur de sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'organisateur devra faire connaître à l'exposant sa position sur cette demande de modification dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception de la lettre précitée. L'organisateur ne sera pas tenu d'accepter cette demande de modification. Il tiendra compte notamment de l'importance de la modification demandée et de la proximité de la demande avec le début de WFOT 2022.

En cas de refus de la demande par l'organisateur, le contrat sera exécuté conformément à ses conditions initiales.

Art. 4

Principes généraux

1. L'organisateur peut occasionnellement compléter ou modifier les règles ou règlements précédents ou tout ce qu'il estime à son sens nécessaire à la bonne conduite du congrès, dans la mesure où ces nouvelles clauses ou amendements ne restreignent pas les droits du contractant inhérents à cette réservation et n'augmentent pas la responsabilité de l'organisateur.

2. En cas de désaccord relatif aux comportements, constructions, procédures,

contenus, etc., l'organisateur a seul le droit de décider de la conduite à tenir.

3. L'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu de la conférence sans notification antérieure, dès lors qu'il estime que cela est dans l'intérêt de la conférence ainsi que lorsqu'il s'agit de raisons se trouvant au-delà de sa sphère d'influence.

4. Il est recommandé au contractant de s'adresser à l'organisateur afin de s'assurer qu'il est en règle avec les lois et règlements locaux de la ville dans laquelle la manifestation aura lieu, le lieu de la conférence et les fournisseurs.

5. Dans tous les cas, le contractant a la responsabilité de s'assurer que la promotion effectuée pendant le congrès est légale et éthiquement acceptable dans le pays du lieu du congrès.

6. L'organisateur a seul le droit de décider qui a accès, dans quelles zones et à quel moment. L'organisateur a autorité absolue en matière de refus d'admission ou d'expulsion du lieu de la conférence.

7. L'organisateur se réserve le droit de modifier les salles attribuées, les espaces et les plages horaires.

8. Étant donné qu'il s'agit de thèmes et de contenus scientifiques, le contractant est lié par les décisions de l'organisateur dans la mesure où les changements, suppressions, annulations de présentation de conférences, etc. sont nécessaires.

9. Les partenaires ayant choisi de financer les frais de voyage ou d'hébergement des orateurs ou une session officielle de la conférence n'ont aucune influence sur l'organisation et/ou le contenu de la session ou de la présentation.

10. Le contractant reconnaît que l'organisateur a un droit irrévocable à utiliser les enregistrements de toute sorte qui ont été produits dans le cadre de la conférence pour leur propre publicité.

11. Le contractant est informé et reconnaît que les dépenses engendrées par le contractant en lien avec la conférence sont de la seule responsabilité du contractant, même dans le cas d'une annulation par une autre partie.

12. Dans le cas où le contractant ne respecte pas les conditions générales de vente, l'organisateur aura le droit d'exclure le contractant et de vendre son espace

d'exposition ou ses éléments de partenariat. Le contractant reste responsable cependant en outre pour toute perte supportée par l'organisateur et l'ensemble des montants payés par le contractant seront perdus au profit de l'organisateur.

13. L'utilisation du nom des organisateurs (complet ou abréviation) ainsi que ses logos est strictement interdite dans des publications, publicités, signalétique, produits, éditions, films, vidéos, ou autres médias, etc. sans l'accord écrit explicite des organisateurs. La seule exception étant que le contractant peut se référer à la conférence avec son nom complet officiel, tel qu'il est publié dans les publications officielles de la conférence. Le contractant peut utiliser un lien internet vers le site de la conférence depuis son propre site internet ou demander l'autorisation de l'organisateur d'utiliser le logo de la conférence.

14. Il est interdit d'utiliser le logo officiel de la conférence pour toute signalétique/publications/sites internet dans lesquels la mise en page est similaire à celle des publications officielles de la conférence. Pour toutes les autres publications dans lesquelles le contractant souhaite utiliser le logo officiel de la conférence et en cas de doute, l'approbation de l'organisateur est requise.

15. Il est interdit de fumer dans l'enceinte accueillant la conférence ou tout autre lieu sous la responsabilité de l'organisateur.

16. Le contractant est tenu de ne pas divulguer à un tiers, autre que ceux habilités professionnellement ou par la loi ou autorisés par l'organisateur, les informations confidentielles concernant l'activité commerciale et les affaires de l'organisateur.

17. Le contractant et l'organisateur doivent s'assurer de la protection générale des données personnelles définies par les règles de protection des données du pays dans lequel a lieu la conférence. En particulier, le contractant s'engage à ce que toute donnée fournie par l'organisateur ou générée pour la conférence soit uniquement utilisée aux fins définies spécifiquement et qu'un engagement similaire sera adopté dans le cas où ces données soient transmises à un sous-contractant.

18. La prise de photo, autre que celles prises par le photographe officiel de

l'organisateur est strictement interdite pendant le montage, démontage, et en dehors des heures de l'exposition ; les appareils photos et caméras ne seront pas autorisés dans l'exposition pendant ces périodes.

19. Si un partenaire souhaite organiser un événement, pour 25 participants ou plus, avant, pendant ou après le congrès, l'accord de l'organisateur est nécessaire. Le partenaire peut organiser un événement, cependant, cet événement ne doit pas se dérouler pendant les sessions officielles et programme social de la conférence. La réservation, puis la location d'un stand ou d'un espace publicitaire, ou organisation d'un symposium imposent à l'exposant de ne pas organiser, ni favoriser, pendant sa durée, de réunions ou rassemblements sur les thèmes du Congrès, qui n'auraient pas été déclarés et autorisés par le Comité d'organisation.

Art.5

Conditions de règlement

Le règlement des frais de participation pour la réservation d'espace d'exposition s'effectue en deux versements.

L'exposant effectuera le premier versement de 50 % du montant total TTC à réception par virement bancaire à l'ordre de la K.I.T. Group France. L'organisateur communiquera la facture correspondant à la réservation dans un délai maximum de 6 semaines à compter de la confirmation de l'admission de l'exposant.

Le solde des frais de participation sera réglé par l'exposant par virement bancaire avant le 31 décembre 2021. Pour toute réservation faite à partir du 1^{er} janvier 2021, l'intégralité du montant est due à la réservation. Si l'intégralité de la réservation n'a pas été réglée au minimum 15 jours avant la date de la manifestation, l'organisateur se réserve le droit de refuser au partenaire l'accès à la manifestation.

Le règlement de toute autre prestation commandée par un partenaire/exposant s'effectue à réception de facture.

À défaut de règlement du solde ou de la facture dans les délais fixés, des pénalités de retard égales à deux fois (2) le taux de

l'intérêt légal sont dues sur ce montant, automatiquement et sans mise en demeure préalable nécessaire.

Par ailleurs, l'organisateur aura la faculté de résilier le contrat et de disposer de l'emplacement à son gré ainsi qu'il est prévu à l'article 8 ci-après.

Art.6

Organisateurs obligations

- L'organisateur s'engage à mettre à la disposition de l'exposant un emplacement sur l'exposition et ce pour toute la durée de WFOT 2022.

En particulier, le stand comportera l'ensemble des aménagements demandés par l'exposant et acceptés par l'organisateur.

1. L'organisateur fournira à chaque exposant un lot de badges permettant à ses collaborateurs d'accéder à l'exposition.
2. L'organisateur s'engage à inscrire l'exposant dans le répertoire des exposants. L'exposant devra fournir ses informations, par email au plus tard le 17 septembre de l'année en cours.

Art. 7

Obligations de l'exposant

1. L'exposant s'engage à payer les frais de participation selon les modalités définies à l'article 5 du présent document.
2. L'exposant ne peut céder ou sous-louer à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, l'emplacement qui lui a été attribué sans l'accord préalable et écrit de l'organisateur.
3. L'exposant est tenu d'occuper son stand en permanence pendant toute la durée de l'exposition technique.
4. Tous les stands devront être entièrement démontés et évacués conformément au planning fourni par l'organisateur. Tout stand non démonté à ce terme sera détruit et les frais engendrés seront facturés à l'exposant.
5. Les structures de stands et autres déchets doivent être évacués par les moyens de l'exposant. En cas

de manquement à cette obligation, l'organisateur fera exécuter une prestation du service de nettoyage aux frais de l'exposant.

6. L'exposant s'engage à respecter les bienséances habituelles.

7. Les matériels, panneaux, supports promotionnels ou produits ne correspondant pas au thème de l'Exposition Technique sont interdits sauf accord préalable et écrit de l'organisateur. L'exposant se doit de respecter strictement les limites de son stand.

8. L'exposant est responsable de tout dégât occasionné à l'emplacement loué ou au bâtiment par lui-même ou par une entreprise intervenant pour son compte lors du transport, de l'installation, du fonctionnement ou de l'enlèvement de son matériel. L'emplacement loué doit être remis dans son état initial. Les frais de remise en état des dégâts causés par l'exposant seront intégralement à la charge de celui-ci. L'exposant est responsable pour l'ensemble de ses prestataires.

9. L'exposant s'engage à respecter et faire respecter par ses préposés et sous-traitants les prescriptions du présent document et les éléments contractuels définis à l'article 1 du présent document.

Art. 8

Résiliation du contrat

Outre la résiliation judiciaire prévue par l'article 1184 du Code Civil, le contrat peut être résilié dans les conditions ci-après :

A. Désistement de l'exposant

En cas de désistement, l'exposant demeurera redevable du paiement de l'intégralité des frais de participation, quel que soit l'usage que l'organisateur pourra par la suite faire de l'emplacement et/ou des formules de partenariat ainsi libérées.

B. Résiliation du contrat par l'organisateur en cas de non-paiement des frais de participation

L'organisateur sera en droit de résilier le contrat le liant à l'exposant, et de disposer de l'emplacement initialement attribué à celui-ci, dans l'hypothèse où l'exposant ne réglerait pas les frais de participation dans les délais fixés à l'article 5. Dans cette hypothèse, et à titre de pénalité, l'exposant demeurera redevable du paiement de la totalité des frais de participation.

Art. 9

Annulation de la conférence

1. L'organisateur se réserve le droit d'annuler la conférence pour des raisons externes à sa sphère d'influence qui empêcheraient ou gêneraient le bon déroulement de l'organisation de la manifestation.

2. Si l'organisateur doit annuler la conférence en présentiel pour des raisons en dehors de sa sphère d'influence, et organiser la conférence sous un format digital, le contractant est libéré de ses obligations de partenaire en présentiel. Pour les réservations concernant l'espace d'exposition, l'organisateur devra lui rembourser la totalité du montant payé, déduction faite de frais de gestion de dossier (300 €HT) et d'un montant de frais calculés sur la base des coûts réels engendrés pour l'organisation de WFOT 2022 avant annulation équivalent à 25 % du total de la facture exposition. Le contractant sera néanmoins invité à se positionner sur un espace d'exposition digital ou un engagement de sponsoring. Pour les réservations concernant les éléments de sponsoring, l'organisateur proposera une solution digitale équivalente en remplacement des réservations de sponsoring des supports qui ne seraient pas d'ores et déjà digitaux.

3. Si la conférence doit être annulée ou modifiée en raison d'événements politiques ou économiques imprévisibles ou pour cas de force majeure, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'aucune indemnisation.

Art. 10**Renonciations à recours**

L'exposant renonce à tous recours, y compris appel en garantie, qu'il serait en droit d'exercer contre l'organisateur, le propriétaire du site et/ou la société d'exploitation de ce site ainsi que de leurs assureurs, pour tous dommages matériels et immatériels, consécutifs ou non consécutifs, subis par les exposants (notamment les dommages aux biens exposés) et leurs préposés et dont la responsabilité incomberait à l'organisateur, au Propriétaire du site, et/ou la Société d'exploitation, quelle qu'en soit la cause.

L'exposant s'engage à porter cette clause à la connaissance de ses assureurs et à obtenir une renonciation à recours identique de leur part.

Art. 11**Assurances****Assurance Responsabilité Civile de l'Organisateur**

L'organisateur a souscrit pour son compte une police d'assurance responsabilité civile organisateur permettant de répondre de tous les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui soit par lui-même, son personnel ou ses installations.

Assurance Responsabilité Civile de l'exposant

L'organisateur ne répond pas des dommages que les exposants pourraient occasionner à des tiers.

Assurances des dommages aux biens présentés sur le stand d'exposition, notamment en cas de vol.

L'organisateur ne répond pas des dommages matériels causés aux biens exposés et il appartient à chaque exposant de souscrire une assurance garantissant ces dommages.

L'exposant peut souscrire cette assurance directement auprès de son propre assureur.

Art. 12**Règlement de sécurité**

L'exposant doit se conformer aux règlements de sécurité imposés par les autorités publiques, par le Paris Convention Centre de Paris et par l'organisateur.

Art. 13**Catalogue, Documents, Animations**

Seul l'organisateur de WFOT 2022, a le droit d'éditer et de diffuser un catalogue et tout document relatif à l'exposition. Les informations publiées relatives à l'exposant sont sous la responsabilité de ce dernier. L'organisateur ne sera en aucun cas responsable des omissions, des erreurs de reproduction et de composition qui pourraient se produire. L'organisateur ne garantit pas la publication des textes parvenant hors des dates limites.

Les données concernant les participants et les visiteurs de l'exposition technique restent la propriété exclusive de l'organisateur.

Toute utilisation du logo, du nom ou autre symbole désignant WFOT 2022, devra préalablement faire l'objet d'une demande écrite auprès de l'organisateur.

Toute publicité, animation et distribution de documents sont interdites en dehors de son stand et/ou de l'entrée de son symposium. Toute animation ou tous jeux quels qu'en soit le principe et la forme doivent être autorisés par l'organisateur.

Art. 14**Élection de domicile**

Pendant toute la durée de WFOT 2022, y compris les périodes de montage et de démontage, l'exposant déclare faire élection de domicile à l'emplacement qui lui a été attribué sur le site de l'Exposition.

Art. 15

Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales sont régies par le droit français en vigueur à la date de la manifestation.

En cas de litige sur l'interprétation, la validité ou l'exécution des présentes Conditions Générales, seuls les Tribunaux de Paris sont compétents.

Art. 16

Clause de divisibilité

Les amendements, modifications, ou ajouts lieront les parties uniquement lorsqu'ils sont écrits et signés par les deux parties. Dès lors qu'il est établi que les dispositions de ces conditions générales de vente ne sont plus valables ou irréalisables, alors ces dispositions doivent être remplacées par des dispositions valables et réalisables prises dans l'intérêt économique des parties. Toutes les autres dispositions des conditions générales non affectées restent valides.

Copyright

Le contenu de ce document est protégé par des droits d'auteur. Son contenu ne peut être copié, partiellement copié, publié, édité, traduit ou utilisé sans l'accord préalable de l'auteur. Le fait de transférer, transmettre ou envoyer ce document ne donne aucun droit d'auteur au destinataire.

K.I.T. Group France

Association & Conference Management
2-4, rue Joseph Sansboeuf



75008 Paris

Email : wfot2022-exhibition@kit-group.org

Tél. : +33 (0)1 58 17 08 90

www.kit-group.org